

<https://www.snetap-fsu.fr/Personnels-de-direction-contractuel-les-revalorisation.html>



Personnels de direction contractuel.les : revalorisation salariale

- Métiers - Directeur-riche - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 18 janvier 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le groupe de travail (administration centrale + représentant.es [OS](#)) qui s'est réuni à l'initiative de la [DGER](#) et du SRH mercredi 11 janvier 2023 a pu échanger au sujet de la revalorisation des personnels de direction contractuels.

Les représentant.es SNETAP-[FSU](#) valident le constat que les personnels sous contrat sont effectivement insuffisamment payés et **qu'une revalorisation s'impose.**

Le plan présenté par l'administration centrale consiste à rapprocher le salaire des contractuels de celui des titulaires sous statut d'emploi. Cette revalorisation ne sera pas rétroactive, ce qui est regrettable.

Nous avons demandé que les agent.es sous statut de faisant-fonction soient concerné.es par cette revalorisation.

De manière plus large, nous observons que cette mesure ne permet pas de répondre à la difficulté structurelle de trouver des agents titulaires qui peuvent travailler sous le statut actuel avec des conditions un peu meilleures que celles des agents contractuels. La difficulté de nos métiers (temps de travail, pression, technicité...) doit s'apprendre et se préparer ce qui s'avère quasiment impossible pour les agents contractuels.

Nous avons fortement réitéré notre demande d'avoir un statut de corps. L'administration a esquivé ce sujet en arguant que ce n'était pas à l'ordre du jour. Nous avons a contrario réaffirmé que c'était au contraire le meilleur moyen de pourvoir des postes qui seraient plus attractifs car moins précaires et avec des perspectives de déroulé de carrière autrement plus motivantes.

Le directeur général adjoint - Monsieur Luc Maurer et le chef du Service des Ressources Humaines - Monsieur Xavier Maire ont rappelé qu'ils souhaitent que tous les postes de direction passent sous statut d'emploi sous réserve d'acceptation de Bercy et de la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique). La même remarque de notre part sur le statut s'applique dans ce registre.

Le SNETAP-FSU rencontrera prochainement le DGER - Monsieur Benoît Bonaimé pour aborder ce sujet et bien d'autres !

Les représentants SNETAP-FSU des personnels de direction [EPL](#)- Exploitation - [CFA-CFPPA](#) .

Philippe Testard ([LPA](#) de Durdat-Larequille)

Pierre Cheret (LPA La Tour Blanche)

Luc Champin ([LEGTA](#) du Bourbonnais-Moulins)

Jean-Louis Crassat (Exploitation agricole de Limoges-Les Vaseix)